RÈGLES DE MIGRATION

Cher étudiant, nous vous prions de vous familiariser avec les règles de migration de la Fédération de Russie!

1. Procédure de l'enregistrement à Nijni Novgorod

Pour effectuer l'enregistrement migratoire, le lendemain de votre arrivée à Nijni Novgorod (sans compter les week-ends), vous devez vous présenter au Département des relations internationales de l'Université Linguistique (b.3211, tél. +7831-416-61-12) avec votre passeport et carte de migration. La procédure de l'enregistrement est obligatoire pour tous les ressortissants étrangers.

2. Pièces d'identité nécessaires en Russie

Pensez à faire des copies de documents suivants: passeport, visa, carte de migration, enregistrement, assurance maladie (si disponible) et gardez-les. Il est très important de les avoir TOUJOURS sur vous. Les originaux des documents doivent être gardés à la maison dans un endroit sûr.

3. Votre visa

- 1. Vous disposez d'un visa étudiant délivré sur la base de l'invitation de l'Université. Le bénéficiaire du visa étudiant n'a pas le droit de travailler sur le territoire du pays durant la période d'études.
- 2. Votre visa initial est celui pour entrée unique (c'est-à-dire vous ne pouvez entrer dans le pays qu'une fois).
- 3. Votre visa initial est valable pour 90 jours. Si la durée de votre stage dépasse 90 jours, l'Université prolonge votre visa en fonction de la durée de votre contrat d'études.
- 4. Vous devez quitter le territoire de la Fédération de Russie avant la date de l'expiration du visa.

4. Prolongation du visa

Si vous voulez prolonger la durée de vos études à l'Université Linguistique de plus de 90 jours, vous devez :

- 1. Annoncez votre intention de poursuivre vos études 45 jours avant la date d'expiration de votre visa actuel au plus tard.
- 2. Conclure un contrat avec l'Université pour la période d'études prévue 45 jours avant l'expiration du visa au plus tard.
- 3. Fournir à la disposition du Département des relations internationales les documents suivants nécessaires pour renouveler le visa :
 - Une copie du contrat d'études
 - Une copie de l'assurance maladie valable pour la durée de la période d'études
 - Le passeport, le visa (généralement collé dans le passeport), la carte de migration, l'enregistrement de migration
 - La demande de renouvellement du visa (remplie dans le Département des relations internationales)
 - Le justificatif de paiement du droit de timbre 1600 roubles pris en charge par l'étudiant (payé à la banque Sberbank)

ATTENTION! Pendant la prolongation du visa (en moyenne 4 semaines) votre passeport sera retenu par le Département des relations internationales, c'est pourquoi nous vous prions de ne pas planifier de voyages pour cette période.

5. Votre assurance maladie

L'assurance maladie est un document INDISPENSABLE. Vous pouvez avoir une assurance maladie délivrée dans votre pays, ou vous la procurer en Fédération de Russie. Si vous voulez obtenir l'assurance maladie à Nijni Novgorod, l'Université vous aidera à le faire .

L'étudiant étranger EST OBLIGE DE subir le test de VIH, la radiographie du thorax (dans le cadre de l'examen médical) et présenter des copies des certificats médicaux au Département des relations internationales. Le responsable du Département des relations internationales organise les examens médicaux des étudiants étrangers et surveille le respect des délais par les étudiants étrangers conformément à la législation russe en vigueur.

6. Vovager en Russie

Si vous prévoyez de voyager, vous devez OBLIGATOIREMENT en avertir le Département des relations internationales par une déclaration de départ.

Vous pouvez rester dans toute ville de la Fédération de Russie pendant 7 jours SANS ENREGISTREMENT DE MIGRATION. Si vous vous enregistrez dans un hôtel dans une autre ville russe ou à Nijni Novgorod, et si vous quittez le territoire de la Russie, l'enregistrement migratoire à Nijni Novgorod sera automatiquement annulé. Les mêmes règles s'appliquent aux cas de l'hospitalisation (si le séjour à l'hôpital pour un traitement médical dure plus d'un jour). Si une des situations mentionnées ci-dessus survient, vous devez obligatoirement en avertir le Département des relations internationales.

Si vos partez en voyage, n'oubliez pas de prendre les originaux des pièces d'identité.

7. La perte de documents, le changement de lieu de résidence, de numéro de téléphone, les situations de conflit :

Si vous avez fait fase à un des problèmes mentionés, signalez-le au Département des relations internationales :

- 1. Monsieur Alexander Kosterine, chef du Département des relations internationales : +7831-416-60-55, ums@lunn.ru
- 2. Monsieur Alexander Khalimuline, chef adjoint du Département des relations internationales : +7831-416-61-12, khalimulinar@lunn.ru
- 3. Département des relations internationales : +7 (831) 416-61-12 <u>oms2@lunn.ru</u>; +7 (831) 416-61-81 <u>oms1@lunn.ru</u>